



Comité économique et social européen



CONSEJO  
ECONÓMICO  
Y SOCIAL  
ESPAÑA

## SOMMET EURO-MÉDITERRANÉEN 2017 DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES

13 et 14 décembre, Madrid, Espagne

### DÉCLARATION FINALE

Les représentants des conseils économiques et sociaux et institutions similaires et des acteurs économiques et sociaux de la région euro-méditerranéenne ont tenu leur réunion annuelle les 13 et 14 décembre à Madrid, en Espagne. Cette rencontre constituait la 22<sup>e</sup> édition des sommets Euromed, qui ont été lancés sur la base du mandat conféré par la déclaration de Barcelone de 1995.

La région méditerranéenne fait face à des défis majeurs, tels que la guerre, le terrorisme, le besoin de développement socio-économique et les flux importants de réfugiés. Ils montrent que, plus que jamais, l'Union européenne et les pays faisant partie de son voisinage méridional doivent coopérer plus étroitement pour mettre en œuvre la politique de voisinage.

Les participants ont débattu de certains de ces sujets, en concentrant particulièrement leur attention sur les droits économiques, sociaux et culturels dans la région méditerranéenne, un socle de protection sociale dans l'espace euro-méditerranéen et une nouvelle génération de droits des femmes.

Les participants:

*Sur la situation dans la région euro-méditerranéenne*

1. **condamnent toute forme de violence et le terrorisme sous toutes ses formes**, ainsi que les violations des droits de l'homme et des droits fondamentaux, dans la région méditerranéenne, et plaident pour qu'une solution politique soit apportée d'urgence à la crise syrienne, qui non seulement cause des souffrances intolérables pour les personnes vivant dans les zones concernées, mais a également de profondes répercussions sur la région;
2. soulignent que bien qu'il soit légitime, le renforcement nécessaire des mesures de **sécurité ne devrait jamais porter atteinte ni aux valeurs** que partagent tous les pays partenaires en matière de droits humains, ni aux droits fondamentaux de chaque citoyen. Il y a lieu en effet de soutenir l'état de droit et les valeurs démocratiques dans l'ensemble de nos sociétés, afin d'éviter tout comportement antidémocratique de la part des gouvernements, des organisations ou des particuliers;
3. invitent instamment toutes les autorités politiques à garantir le respect des **droits humains des réfugiés et des migrants** dans la région méditerranéenne;

4. appellent les institutions européennes à mettre en place des **mécanismes efficaces et flexibles pour assurer aux réfugiés et aux migrants des voies d'entrée sûres et légales**, et invitent les États membres de l'UE à s'accorder sur une politique d'asile commune, afin de garantir une répartition plus équilibrée des demandes d'asile entre les États membres;
5. invitent l'UE et la communauté internationale à **soutenir tous les pays qui accueillent des réfugiés et à reconnaître le rôle majeur joué et les difficultés rencontrées par les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient** qui en accueillent un nombre disproportionné par rapport à la taille de leur population, et à leur apporter le soutien dont ils ont besoin;
6. adressent aux pouvoirs politiques et à la communauté internationale la demande pressante de prendre toutes les initiatives nécessaires pour parvenir à apporter une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien sur la base des résolutions pertinentes des Nations unies et du principe d'un État palestinien indépendant aux côtés de l'État d'Israël; font part de leur préoccupation et se déclarent alarmés face au développement le plus récent de la situation, et soulignent qu'il s'impose de trouver, par la négociation, une manière de résoudre la question du statut de Jérusalem comme future capitale de chacun des deux États, de manière à satisfaire les aspirations de l'une et l'autre partie;
7. soulignent leur grande inquiétude quant à la réduction de l'**espace accordé aux organisations de la société civile** et à la violence exercée envers leurs représentants, telles qu'elles ont été constatées ces derniers temps, et invitent tous les gouvernements à veiller à ce que les libertés d'expression, d'association, de négociation collective et de manifestation pacifique soient assurées;
8. soulignent que, dès la déclaration de Barcelone de 1995, il a été **affirmé que les organisations économiques et sociales et la société civile dans son ensemble jouent un rôle essentiel** pour promouvoir l'établissement progressif d'un espace de paix, de stabilité, de prospérité partagée et de dialogue dans la région méditerranéenne et qu'aujourd'hui, les organisations de la société civile sont devenues des forums d'inclusion, de participation et de dialogue avec les pouvoirs publics et doivent être effectivement reconnues comme telles;
9. se félicitent de la nomination des membres du CES du Liban et expriment leur espoir qu'il sera pleinement en mesure de jouer son rôle consultatif;

*Sur les droits économiques, sociaux et culturels dans la région euro-méditerranéenne*

10. soulignent qu'il s'impose de combattre la menace de l'extrémisme violent en **s'attaquant, par-delà les mesures sécuritaires, à ses causes, qui sont multiples**, et invitent instamment la Commission européenne et les États membres de l'Union pour la Méditerranée à soutenir les réseaux engagés dans le dialogue interculturel et interreligieux, ainsi qu'à promouvoir ces activités de dialogue interculturel auprès des partenaires sociaux;

11. font valoir que **les droits économiques, les droits du travail et les droits sociaux constituent des facteurs essentiels pour le développement économique et une société démocratique**. Ces droits comprennent la liberté d'entreprise, la liberté d'association et d'action syndicale, les négociations collectives et la protection sociale;
12. reconnaissent la valeur du projet SOLiD en cours qui vise à promouvoir le dialogue social dans la zone euro-méditerranéenne, et recommandent son renouvellement et son extension à tous les pays intéressés;
13. font observer que pour parvenir à un partenariat inclusif et fructueux entre les deux rives de la Méditerranée, l'UE devrait tenir compte de l'asymétrie du développement économique et prévoir des mesures transitoires dans le cadre de leurs échanges économiques;
14. soulignent que **l'accès à une éducation et une formation abordables et de qualité est une condition essentielle pour le développement socio-économique** et, partant, pour de possibles améliorations de la qualité de vie, et qu'à l'inverse, les inégalités dans l'accès à l'éducation contribuent à mettre en péril la stabilité et la sécurité de la région;
15. conviennent que **l'éducation et la formation non formelles représentent un complément indispensable** en la matière, compte tenu de leur contribution précieuse à la mise en place de sociétés plus inclusives et pluralistes; il y a lieu de renforcer les synergies entre éducation formelle et non formelle et d'encourager ce type d'éducation en tant qu'instrument pour développer une culture de paix et d'apprentissage tout au long de la vie;

*Sur une nouvelle génération de droits des femmes*

16. accueillent favorablement la déclaration finale adoptée à l'issue de la réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée, tenue au Caire, sur «le renforcement du rôle des femmes dans la société» et insistent sur la **nécessité de traduire ces paroles en actes**;
17. invitent tous les pays de la région méditerranéenne à **inscrire les droits de la femme et l'égalité entre les hommes et les femmes dans leur constitution**, au niveau juridique le plus élevé possible, et à mettre en place les institutions nécessaires pour assurer la protection des femmes, également contre les violences sexistes;
18. exhortent les autorités à instaurer **l'obligation légale de prendre en considération la dimension hommes-femmes** dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau national et régional; les pressent également de reconnaître comme une priorité le droit des femmes à la propriété de la terre et du bétail dans les zones rurales;
19. conviennent que **l'égalité entre les hommes et les femmes doit être une priorité** du dialogue civil et social dans la région;

20. appellent les gouvernements de tous les pays de l'Union pour la Méditerranée à **mettre effectivement en œuvre l'égalité entre hommes et femmes** en matière d'accès aux postes à responsabilité et de rémunérations;

*Sur un socle de protection sociale dans l'espace euro-méditerranéen*

21. soulignent que l'amélioration de la protection sociale dans l'espace méditerranéen **requiert d'améliorer la qualité et le volume de l'emploi, ainsi que d'adopter des politiques d'emploi spécifiques** pour les groupes de la population qui sont les plus vulnérables à cet égard, tels que **les jeunes et les femmes**;
22. insistent sur la nécessité de **promouvoir la coopération et le partage d'expériences** et de bonnes pratiques pour renforcer la protection sociale entre les deux rives de la Méditerranée;
23. mettent l'accent sur l'importance d'améliorer, au sein de l'Union pour la Méditerranée, les **instruments d'information, de conseil et de coopération sur la situation des garanties de sécurité sociale** et la manière de les élargir dans la région; appellent l'UpM à promouvoir les échanges d'informations et de bonnes pratiques dans ce domaine;
24. invitent les ministres du travail des pays de la région euro-méditerranéenne à **inscrire la question des normes fondamentales de protection sociale à l'ordre du jour de leur prochaine conférence ministérielle sur l'emploi**, afin de contribuer à harmoniser les différentes approches de la question dans la région;
25. font valoir qu'il est nécessaire d'adopter des outils communs pour une coordination européenne efficace en vue de **garantir les droits** des migrants de pays non membres de l'Union européenne qui travaillent dans l'UE, ainsi que ceux des citoyens européens actifs dans la région euro-méditerranéenne.

*Sur les actions futures*

Les participants s'engagent:

26. à maintenir leurs activités et l'organisation de sommets annuels, grâce à une coopération permanente entre les conseils économiques et sociaux de la région;
27. à se pencher sur les questions suivantes dans les années à venir:
- 2018: l'économie sociale
  - 2019: